



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 06_2025_65

L'An deux mil vingt-cinq, le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 10/12/2025

DATE D'AFFICHAGE : 10/12/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 16 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTE ROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, Mme Aurélie ADAM procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) : Mme Isabelle ARMAND.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI, M. Louis BREC.

Secrétaire de Séance : M. Pierre CAMBON.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 10 DECEMBRE 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-5 ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU la délibération n° 2020-122 du 16 juillet 2020 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 10 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que pour être adopté, le rapport établi par la CLECT de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay doit être approuvé par délibération concordante, à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT qu'il convient pour l'exercice 2026 d'augmenter l'attribution de compensation versée à l'agglomération Paris Saclay par la Commune d'un montant de 157 996 € en prévision de travaux en eaux pluviales ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 8 décembre 2025 ;

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 10 décembre 2025 annexé à la présente délibération.

PREND ACTE du montant prévisionnel 3 159 109.09 € de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement pour la commune de Villejust pour 2026.

PREND ACTE pour l'exercice 2026 de l'augmentation de l'Attribution de compensation de la Commune versée à l'agglomération Paris Saclay d'un montant de 157 996€.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 15/12/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

